



Direction Générale des Services

Secrétariat Général *VR*

EXTRAIT N°62/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 12 mai 2026

Séance du **21 mai 2026**

=====***VR***=====

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Patricia BOCLE-BRIAND-, Secrétaire de séance

====***VR***=====

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 21 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AMÉLIORATION DU SENTIER DE CHEMINEMENT DU PARCOURS SANTÉ

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Erick PIGNOL - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Peggy FAGOUR - M. Sullivan VIRGAL - Mme Cynthia Denise JACOB (Adjoint) - M. Antoine GOLD-DALG - M. Athanase MONDESIR - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Sarah HOSPICE - M. José CICERON - M. Raymond ROSEAU - Mme Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE - M. Jean-Luc EBION - Mme Audrey BERNADINE - Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY LARCHER - Mme Marielle PIED - M. Edouard OURMIAH - Mme Sonia GROS-DESORMEAUX - M. Dominique HEJOAKA (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations : - M. Alain DÉDÉ à Mme Cynthia Denise JACOB
- Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND

Étaient absents (es) : - M. Jéo LOF
- M. Jordan AGNOLY
- Mme. Audrey CABRÉRA

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Dans le cadre de sa politique de développement du sport pour tous et de valorisation des espaces naturels dédiés à la pratique libre, la Ville souhaite engager des travaux d'amélioration du sentier de cheminement du parcours santé.

Actuellement, le sentier de cheminement du parcours santé présente plusieurs signes de dégradation qui impactent directement les conditions d'utilisation par les usagers. Le revêtement du cheminement, par endroits irrégulier ou dégradé, génère un inconfort de pratique et peut constituer un facteur de risque, notamment pour les publics les plus vulnérables. L'érosion naturelle, accentuée par les épisodes pluvieux, ainsi que le ruissellement des eaux, contribuent à la déformation progressive du tracé et à l'apparition de zones boueuses ou glissantes.

Ces dysfonctionnements entraînent des conséquences directes sur la fréquentation et l'usage du site. Ils peuvent décourager une partie des pratiquants, limiter l'accessibilité pour certains publics et réduire l'attractivité globale de cet espace pourtant dédié à la pratique libre et au bien-être. À terme, ces dégradations risquent d'accentuer le désengagement des usagers et de fragiliser la vocation de cet équipement comme lieu de pratique sportive accessible à tous.

Dans ce contexte, les travaux d'amélioration du sentier apparaissent nécessaires afin de restaurer des conditions de circulation sécurisées et confortables. L'intervention permettra de stabiliser le cheminement, d'améliorer la gestion des eaux pluviales et de garantir une meilleure durabilité de l'aménagement. Elle contribuera également à renforcer la lisibilité du parcours et à offrir une expérience utilisateur de qualité, favorisant ainsi une fréquentation accrue et régulière.

Au-delà de l'aspect technique, cette opération s'inscrit dans une logique plus large de promotion de l'activité physique en accès libre. Elle participe à l'amélioration du cadre de vie, encourage les pratiques sportives non encadrées et répond aux enjeux de santé publique en facilitant l'accès à des espaces adaptés et sécurisés. Elle constitue enfin un levier de valorisation du site, en cohérence avec les objectifs de développement d'une offre sportive diversifiée, inclusive et accessible à l'ensemble de la population.

Cette opération vise à :

- Sécuriser les déplacements des usagers ;
- Améliorer le confort de pratique ;
- Renforcer l'attractivité du site en tant qu'espace de loisirs et de bien-être accessible à tous les publics.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **110 960,00 € HT**.

Cette opération, à fort impact social et territorial, s'inscrit dans une logique de promotion de l'activité physique en libre accès.

La collectivité entend solliciter les financements mobilisables au titre des équipements sportifs afin d'accompagner cette opération (Agence Nationale du Sport, ...).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET TROIS ABSTENTIONS
(M. OURMIAH EDOUARD, M. HÉJOAKA DOMINIQUE, Mme GROS-DÉSORMEAUX SONIA) :**

1. **VALIDE** le projet d'amélioration du sentier de cheminement du parcours santé ;
2. **DIT** que le Maire est chargé de solliciter les subventions mobilisables à ce titre ;
3. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h38. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **21 mai 2026**



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLÉ-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

11 8 JUIN 2026
Le Maire

Fred Michel TIRAULT

